

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 27 Septembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10, 8.11, 8.12, 8.13, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h10.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX (à partir du 1.1.1) Arguel : M. André AVIS représenté par M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 3.2) Avanne-Aveney : M. Alain PARIS représenté par Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Abdel GHEZALI (à partir du 1.1.1), M. Philippe GONON (à partir du 1.1.7), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (jusqu'au 3.8), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 1.1.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.5), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.7), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.7), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) Beure : M. Philippe CHANEY représenté par Mme Chantal JARROT Bonnay : M. Gilles ORY Brailly : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.2.1) Busy : M. Alain FELICE (à partir du 1.2.1) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT représenté par Mme Andrée ANTOINE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (à partir du 2.1) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN représenté par Mme Sandrine BOUTARD Gennes : Mme Thérèse ROBERT représentée par M. Christophe DEMESMAY Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET représenté par M. Sébastien CUINET (jusqu'au 3.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (jusqu'au 3.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucou : M. Pierre CONTOZ (à partir du 2.1) Montferand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 7.6) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.1) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 1.1.1) Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER représentée par M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER représenté par M. Pascal PETETIN Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Étaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL YASSA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE Boussières : M. Bertrand ASTRIC Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Franois : M. Claude PREIONI La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Anthony POULIN

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du 3.3), J. ACARD, T. BIZE, P. BONNET, P. BONTEMPS, E. BRIOT, C. CAULET, P. CURIE (à partir du 1.1.7), Y.M. DAHOU (jusqu'au 3.8) D. DARD (à partir du 1.1.1), M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), P. GONON (jusqu'au 1.1.6), M. LEMERCIER, C. LIME, C. MICHEL, T. MORTON (à partir du 3.9), M. OMOURI (à partir du 1.1.1), R. REBRAB (à partir du 1.1.1), D. SCHAUSS (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), C. WERTHE, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), P. CORNE, P. CONTOZ (jusqu'au 8.13), J.M. BOUSSET, Y. DELARUE, J.Y. PRALON, J.M. JOUFFROY

Mandataires : B. VOUGNON (à partir du 3.3), P. MOUGIN, E. MAILLOT, J. GROSPERRIN, M. LOYAT, C. DELBENDE, F. PRESSE, C. THIEBAUT (à partir du 1.1.6), T.MORTON (jusqu'au 3.8), J.L. FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF (à partir du 1.1.1), C. BOTTERON (jusqu'au 1.1.7), B. FALCINELLA, P. DUCHEZEAU, N. BODIN, S. WANLIN (à partir du 3.9), S. PESEUX (à partir du 1.1.1), A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), E. ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), L. FAGAUT, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), J. LOUISON, D. HUOT (jusqu'au 8.13), F. BAILLY, J. KRIEGER, S. RUTKOWSKI, Y. MAURICE

Délibération n°2018/004318

Rapport n°1.1.1 - Décision modificative n°2 de 2018

Décision modificative n°2 de 2018

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Résumé :

La Décision Modificative n°2 permet principalement d'ajuster les inscriptions budgétaires suivantes :

Sur le budget principal :

- la notification de la contribution au FPIC (+ 56 K€ en recettes et - 119 K€ en dépenses),
- la notification de la DGF 2018 (+ 631 K€),
- l'ajustement des inscriptions de crédits en dépenses (611 K€), principalement en investissement et en recettes (148 K€),
- des redéploiements de crédits entre chapitres budgétaires (471 K€) et la révision d'échéanciers de CP (201 K€),
- la reprise de la provision concernant le contentieux d'Osselle (90K€).

Par ailleurs, il est rendu compte au Conseil de l'utilisation des dépenses imprévues à hauteur de 287 K€.

Sur le budget annexe CRR :

- la notification de recettes (+190 K€),
- l'ajustement des inscriptions de crédits en dépenses (202 K€),
- des redéploiements de crédits et la révision de l'échéancier de CP de l'AP/CP parc instrumental (-27 K€),
- une réduction de la subvention d'équilibre (-26,5K€).

Sur le budget annexe Aménagement de la zone nord des portes de Vesoul : la prise en compte des modifications du plan de financement en dépenses et recettes.

Sur le budget annexe Aire Industrielle de Besançon Ouest : écritures de régularisation pour l'apurement du compte d'affectation de réserves.

Sur les budgets annexes Eau et Assainissement, sont notamment prévues l'intégration des résultats transférés des communes dans le cadre du transfert de compétence au 1^{er} janvier 2018, une opération de réaménagement de dette et des ajustements d'inscriptions budgétaires.

La DM2 2018 est établie dans le respect du cadrage budgétaire fixé dans le cadre de la prospective financière et du PPIF. Elle prend en compte les ajustements nécessaires suite aux notifications reçues depuis le vote du budget primitif et de la DM1, ainsi que des ajustements de dépenses, en fonction notamment de l'état d'avancement des différentes opérations d'investissement.

I. Budget principal

A/ Contributeur et bénéficiaire au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Le Grand Besançon a reçu en juin dernier la notification du FPIC 2018.

Le territoire est contributeur au FPIC pour un montant de 63 939 € et, en parallèle, bénéficie de la garantie de sortie du Fonds au titre de la deuxième année pour un montant de 3 652 423 € suite à la perte de l'éligibilité au reversement en 2017.

Le solde net au titre du FPIC 2018 pour le territoire Grand Bisontin s'élève donc à 3 588 484 €.

Il a été décidé une répartition de droit commun entre l'EPCI et ses communes membres, tant pour la contribution que pour le reversement. Cela se traduit par une dépense pour le Grand Besançon d'un montant de 28 393 € et une recette de 1 614 319 €. Les inscriptions prévisionnelles faites au BP 2018 doivent ainsi être corrigées pour prendre en compte cette notification du 4 juin 2018 soit - 119 K€ en dépenses et + 56 K€ en recettes.

B/ Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Le montant de la DGF 2018 a été publié au Journal Officiel en juin dernier. La DGF 2018 s'élève ainsi à 18 882 490 €, soit 422 K€ (2%) de plus qu'en 2017 et + 631 K€ par rapport aux estimations du BP 2018, principalement sur la dotation d'intercommunalité.

Celle-ci représente 5 426 K€ en 2018, en hausse de +15% par rapport à 2017. L'attribution à chaque Communauté d'Agglomération est calculée en fonction de l'écart relatif de potentiel fiscal par rapport aux autres EPCI, de la population pondérée du coefficient d'intégration fiscale du groupement, ce qui le rend très difficile à prévoir. L'évolution de la dotation d'intercommunalité de la CAGB en 2018 repose essentiellement sur l'évolution du Coefficient d'Intégration fiscale en lien avec la montée en charge de l'intercommunalité.

La dotation de compensation a, quant à elle, été notifiée à hauteur de 13 457 K€ : elle est inférieure de 287 K€ par rapport à 2017, soit - 2,09 %, correspondant au taux d'écrêtement fixé cette année par le Comité des Finances Locales.

L'Agglomération du Grand Besançon a bénéficié d'une hausse de sa DGF en 2017 et 2018 après plusieurs années de baisse successives. Pour autant, rappelons que la ponction dite « pour le redressement des finances publiques » a représenté une perte de recettes cumulée de plus de 12 M€ entre 2013 et 2017.

C/ Ajustement du montant du reversement de l'excédent du budget annexe Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul

Le plan de financement doit faire l'objet d'une révision pour intégrer un surcoût lié à l'évacuation d'un merlon indispensable à la vente du lot 2 ainsi qu'une modification des recettes prévisionnelles attendues.

Ces modifications impactent le montant du reversement de l'excédent calculé au BP (-18 K€).

D/ Ajustement de la subvention d'équilibre du CRR

Suite aux ajustements en dépenses et recettes, la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe est diminuée de 26,5K€ pour atteindre un total de 5 700 476€.

E/ Ajustements d'inscriptions budgétaires

1. Développement économique

10K€ sont inscrits afin de soutenir les actions du Hackathon, événement où un groupe de développeurs volontaires se réunit pour faire de la programmation informatique collaborative sur plusieurs jours (processus créatif fréquemment utilisé dans le domaine de l'innovation numérique), ainsi que le congrès OCS (Objets Connectés sur la Santé).

Le Fonds d'Intervention Economique fait parallèlement l'objet d'un abondement en investissement de 100 K€, ainsi qu'un redéploiement de crédits de même montant, pour permettre l'optimisation de la prise en charge des dossiers déposés par les entreprises.

2. Fonds isolation et Centres Villages

Dans le cadre de l'axe fort, développé notamment dans le cadre du projet de projet de territoire, pour le renforcement de la cohésion et de la solidarité communautaire, il est proposé à titre exceptionnel, dans le cadre de la présente décision modificative, un abondement de 200 K€ en faveur du fonds isolation et du fonds Centre Villages, pour permettre de répondre au mieux aux besoins des communes et de leurs projets.

3. Contentieux d'Osselle et utilisation des dépenses imprévues

Dans le cadre du contentieux sur la gestion de la base de loisirs d'Osselle, et suite au jugement du 16 janvier 2018 du Tribunal de Grande Instance, une indemnité de 287 K€ doit être acquittée par la CAGB, venant aux droits de la commune d'Osselle-Routelle suite au transfert de la gestion de la base. Il est de ce fait proposé en décision modificative n°2 la reprise de la provision constituée fin 2017 pour 90 K€.

Parallèlement, compte tenu de l'urgence et dans l'attente notamment de la décision modificative, la somme a été financée par utilisation des dépenses imprévues. En effet, dans le cadre de l'article L2322-2 du CGCT et de la circulaire budgétaire du Préfet du 27/02/2018, la procédure des dépenses imprévues autorise l'ordonnateur à effectuer des virements du chapitre dépenses imprévues au compte d'imputation par nature de la dépense concernée. Dès la première session qui suit l'ordonnancement de la dépense, le Président doit rendre compte au Conseil Communautaire de l'utilisation des dépenses imprévues.

L'utilisation de la procédure des dépenses imprévues s'est traduit, sur le budget principal par le mouvement suivant : virement de l'article 022 (dépenses imprévues) (- 287 269,03 €) à l'article 6227 - frais d'actes et de contentieux (+ 287 269,03 €).

4. Acquisition de matériel

a) Télétravail :

Après 6 mois d'expérimentation au télétravail et un bilan positif, le dispositif va perdurer et s'ouvrir à 75 agents supplémentaires. L'extension de ce dispositif nécessite l'acquisition de nouveaux ordinateurs portables et accessoires à hauteur de 63 K€ financés principalement par redéploiement de crédits : une inscription de 15 K€ est prévue en décision modificative.

Ces dépenses de services communs font l'objet d'une refacturation à la Ville et au CCAS conformément aux conventions de mutualisation.

b) Installation d'un pont élévateur au centre technique :

Suite à la rénovation de l'aire de lavage en 2016, il a été nécessaire de combler la fosse pour l'entretien des véhicules. L'usage d'une fosse reste compliqué en raison des conditions de travail mais également en raison des contraintes techniques (ventilation, éclairage, salubrité), notamment pour les conducteurs, non habitués par rapport aux mécaniciens. Pour faire face à la nouvelle réglementation des contrôles techniques des poids lourds, un nettoyage approfondi des véhicules et engins doit être mis en œuvre. Les châssis des véhicules nécessitent un entretien particulier pour la viabilité hivernale. Pour ce faire il est proposé l'acquisition pour 70 K€ d'un élévateur hydraulique de 25 tonnes utilisé pour l'entretien, par les chauffeurs, des véhicules lourds et légers des collectivités.

c) Acquisition de véhicules :

Suite à l'incendie volontaire du 18 juillet à la City, sept véhicules ont été incendiés ou endommagés. Trois véhicules ont été achetés d'occasion pour compenser immédiatement la perte et permettre au pool de fonctionner et un véhicule a pu être réparé. Il est nécessaire également de remplacer les trois autres véhicules brûlés (deux utilitaires et un longue distance). Au total, les dépenses inscrites s'élèvent à 78 K€ dans l'attente de l'inscription des recettes perçues de l'assurance.

5. Patrimoine immobilier

a) La City

L'acquisition du 4^{ème} étage de la City génère des dépenses de charges de copropriété et de taxe foncière sur l'année complète 2018. Les locaux n'ayant été occupés qu'à partir du 01/03/2018, une recette est donc inscrite concernant un remboursement sur les charges de copropriété. Suite au changement du système d'accès du bâtiment, l'acquisition de badges d'accès au parking doit être envisagée. Enfin une régularisation de loyer doit être effectuée. Ces opérations nécessitent une inscription en section de fonctionnement à hauteur de 24K€ en dépenses et 1,6K€ en recettes.

Dans le cadre de rafraîchissement et travaux au titre de la copropriété, il est inscrit 45K€ de dépenses d'investissement.

b) Chalezeule

Suite à une demande d'exonération de taxe foncière 2018 sur la caserne des pompiers situées à Chalezeule, 13K€ ont été perçus. Il est donc proposé d'inscrire les recettes et de diminuer les dépenses initialement prévues à cet effet.

c) Kiosque Chamars

Une inscription de dépenses de fonctionnement à hauteur de 1,6K€ est effectuée afin de prendre en charge l'annonce légale pour l'appel à projet lancé en avril 2018 pour la nouvelle location du kiosque. Le Kiosque étant désormais loué, 2K€ sont inscrits en recettes de fonctionnement pour l'encaissement des loyers d'ici la fin d'année.

6. Salon Grandes Heures Nature

Dans le cadre de la construction d'un bassin prévu pour le salon Grandes Heures Nature de 2019 à Micropolis, une étude de structure afin de garantir la solidité du bassin est sollicitée pour un montant de 12 K€.

F/ Redéploiements de crédits

La décision modificative prévoit des redéploiements de crédits entre chapitres budgétaires à hauteur de 345 K€ notamment sur les AP/CP NPRU et pistes cyclables, le matériel informatique, le Fonds d'Intervention économique en investissement.

G/ Opérations financières équilibrées en dépenses et recettes (écritures d'ordre)

Selon la nomenclature M14, les frais d'études engagés en vue de la réalisation d'investissements sont imputés au compte 2031 « Frais d'études ». Lors de la réalisation, ces frais sont transférés, par opération d'ordre budgétaire, au compte d'immobilisations en cours (compte 23) ou directement au compte définitif d'imputation (compte 21) si les travaux sont effectués et terminés au cours du même exercice.

Cette opération est neutre budgétairement. Il est proposé d'inscrire 51 K€ en dépense et en recette pour procéder aux transferts des opérations pépinière maraîchère et aires d'accueils des gens du voyage.

H/ Nouvel équilibre du budget principal (Une présentation par chapitre est présentée en annexe)

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmenté de 894 K€.

Il n'y a pas de besoin de financement par emprunt sur le budget principal. L'enveloppe pour investissement futur est augmentée de 382 K€.

II. Budget annexe CRR

A/ Les recettes

Il est proposé d'ajuster les inscriptions budgétaires de subventions suite aux notifications intervenues de la DRAC (140 K€ dont la pérennité n'était pas assurée lors du BP) et de la Région (+50 K€ par rapport au BP, soit 300 K€ pour 2018 dans le cadre du rééquilibrage régional progressif). Ces subventions viennent reconnaître notamment l'application d'une tarification sociale aux familles, le développement de nouvelles disciplines artistiques, et le renforcement de l'engagement du Conservatoire du Grand Besançon dans la démarche de mise en réseau des conservatoires.

Un réajustement de 11 K€ est également effectué sur les atténuations de charges compte tenu des réalisations.

B/ Les dépenses

Des crédits complémentaires sont proposés, notamment en investissement, pour l'acquisition d'un orgue numérique (40 K€) et le développement de l'enseignement de la Musique Assistée par Ordinateur (MAO), avec une salle de cours dédiée (24 K€), afin de proposer des activités toujours plus en phase avec l'attente des usagers et des partenaires, ainsi que le renforcement des moyens dédiés au montage vidéo (18 K€). Le développement des formations des personnels et enseignants à ces nouveaux outils est également prévu, pour 16 K€.

Le Conservatoire souhaite mettre en place sur 2018 les projets culturels suivants à hauteur d'un budget global de 18 K€ décomposé ainsi :

- Semaine du piano : diffusion, master class, concert des enseignants et d'élèves en 3^{ème} cycle, concert du Jeune Orchestre Symphonique du Conservatoire au Grand Kursaal pour 15K€,
- Formation "O PASSO" à destination des élèves et des enseignants répondant aux critères subventionnable de pratiques innovantes, développement de nouvelles disciplines artistiques, diffusion sur le territoire et enseignement de 3^{ème} cycle pour 3K€.

Le chapitre 012 est également abondé de 67 K€ pour le recrutement d'agents temporaires en cas d'absentéisme, pour le recrutement d'un enseignant contractuel de musique assistée par ordinateur à compter d'octobre 2018 et pour le développement de l'enseignement de la direction d'orchestre par appel aux professionnels et artistes invités.

6 K€ sont enfin prévus pour des commandes d'œuvres à des compositeurs ou arrangeurs en musiques contemporaines afin d'optimiser son enseignement en classe de direction notamment, en 3^{ème} cycle d'enseignement et 5 K€ concernent des admissions en non-valeurs.

C/ Nouvel équilibre du budget annexe CRR (Une présentation par chapitre est présentée en annexe).

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmenté de 59 676,49€.

La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe est diminuée de 26,5K€ pour atteindre un total de 5 700 476€.

III. Budget annexe Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul

La zone des Portes de Vesoul a été déclarée d'intérêt communautaire le 14 septembre 2001. En 2009, le secteur nord situé au-delà de la rocade en face du Lycée Adrien Paris, a été retiré du périmètre opérationnel de la ZAC afin de pouvoir être aménagé en direct par le Grand Besançon qui en avait la maîtrise foncière.

Ce secteur d'une superficie d'environ 1,5 ha a fait l'objet d'un permis d'aménager pour la réalisation de deux lots et d'une voirie commune privative.

Le lot 1 a été cédé à SEDIA pour l'implantation du bâtiment « ECOPOLE » qui intègre notamment la Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) souhaite acquérir le lot 2 pour implanter son centre d'Etudes et de Conservation.

Le plan de financement doit faire l'objet d'une révision pour intégrer un surcoût lié à l'évacuation d'un merlon indispensable à la vente du lot 2 ainsi qu'un ajustement des recettes prévisionnelles attendues en fonction du prix de vente conclu et conformément à la délibération prise.

Dans ce cadre, le montant prévisionnel des travaux est augmenté de 84 K€ HT et le montant prévisionnel des recettes est également augmenté de 66 K€ HT. Afin d'équilibrer ces écritures il est proposé de réduire l'excédent prévisionnel reversée au budget de principal de 18 K€ pour atteindre 84 K€.

IV. Budget annexe Aire Industrielle de Besançon Ouest

Conformément à la délibération spécifique présentée au présent Conseil, il est procédé à l'apurement du compte 1068 par opération budgétaire du compte 1068 (mandat) et un crédit du compte 7785 (titre) pour le montant du solde créditeur du compte 1068 au compte de gestion 2017, soit 7 327 409,41 €.

V. Budgets annexes Eau et Assainissement

A/ Transfert des résultats des Communes dans le cadre du transfert de compétence au 1^{er} janvier 2018

Conformément à la délibération concordante de transferts entre les Communes et l'Agglomération, il convient d'inscrire en DM 2 des dépenses et recettes exceptionnelles à hauteur des résultats transférés.

B/ Participation rénovation de l'atelier mécanique du Centre Technique Municipal

Dans le cadre des travaux de rénovation de l'atelier mécanique du PAL, les budgets Eau et Assainissement participent financièrement à ce projet, en tant qu'utilisateurs de ce bâtiment. Suite à la finalisation et à l'affinement des coûts de ce projets, il convient d'augmenter la participation du budget annexe Eau de 7 K€ et celle du budget annexe Assainissement de 105 K€, conformément aux clés retenues du plan de financement.

C/ Réaménagement de la dette

La reprise des compétences Eau et Assainissement par la CAGB au 1^{er} janvier 2018 a permis d'envisager des remboursements anticipés d'emprunts ainsi que de solliciter les partenaires bancaires pour des réaménagements. Un réaménagement de dette sur les budgets Eau et Assainissement a été ainsi conclu avec la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté. Il concerne 12 contrats de prêts avec des taux initialement élevés (de 2,30% à 5,66%) : le réaménagement consiste en un regroupement en fonction des durées résiduelles en 3 prêts à taux fixes (de 0,85% à 1,89%) accompagné d'une réduction de durée des prêts, une recapitalisation partielle de l'indemnité de remboursement anticipé et une remise gracieuse de l'autre partie de ces indemnités. Ce réaménagement permet de réduire la charge d'intérêts dès 2019, une réduction du taux moyen de ces budgets et une simplification de gestion. Il permettrait d'obtenir un gain sur les intérêts de 0,1 M€ sur l'eau et 1,3 M€ sur l'assainissement.

Cela occasionne des inscriptions de crédits d'ordre budgétaires équilibrées.

D/ Ajustement en dépenses

Une inscription de 17K€ est proposée pour le budget Eau et 80 K€ pour l'Assainissement, pour honorer la convention du 6 décembre 2017 conclue entre le SIAC et la commune des Auxons pour les travaux de renouvellement des réseaux humides sur le lotissement du Grand Bois.

Il est également procédé à une opération de transfert de droit à déduction sur le budget Assainissement pour un montant de 124 K€, qui se traduit par une recette réelle et une opération d'ordre équilibrée, dans le cadre des activités déléguées dont la CAGB ne perçoit pas directement les recettes.

E/ Nouvel équilibre

Budget Eau : l'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmentée de 48 141,87 €, et le besoin de financement par emprunt n'est pas modifié.

Budget Assainissement : l'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est diminué de 422 930,19 €, et le besoin de financement par emprunt est réduit de -1 183 430,33 €.

VI. Evolution du besoin de financement par emprunt du budget consolidé du Grand Besançon après DM n°2

La présente décision modificative se traduit uniquement par une réduction d'emprunt sur le budget annexe assainissement.

Besoin de financement par emprunt après DM N°2			
	BP 2018 + DM N°1	DM N°2	Total
Budget principal	0	0	0
Budget annexe TRANSPORTS	2 152 587	0	2 152 587
Budget annexe DECHETS	0	0	0
Budget annexe CRR	0	0	0
Budget annexe Zone d'activités du Noret	0	0	0
Budget annexe Aménagement des Portes de Vesoul	0	0	0
Budget annexe AIBO	0	0	0
Budget annexe Autres ZAE	0	0	0
Budget annexe EAU	7 300 000	0	7 300 000
Budget annexe ASSAINISSEMENT	3 500 000	-1 183 430	2 316 570
TOTAL	7 952 587	-1 183 430	6 769 157

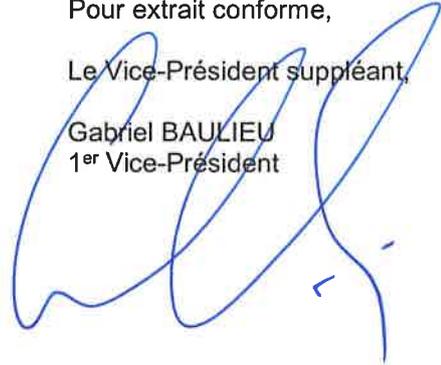
A l'unanimité des suffrages exprimés, 11 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ces propositions de Décision modificative n°2 2018,
- autorise la reprise de la provision semi-budgétaire constituée fin 2017 pour 90 000 euros dans le cadre du contentieux sur la gestion de la base de loisirs d'Osselle,
- prend acte de la mobilisation des dépenses imprévues de fonctionnement pour 287 269,03 euros afin de financer l'indemnité due dans le cadre du contentieux cité précédemment.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 94

Contre : 0

Abstentions : 11

Ne prennent pas part au vote : 0



Préfecture du Doubs

Reçu le 11 OCT. 2018



Contrôle de légalité

Annexe 1 - Présentation par chapitre budgétaire

BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
011	Charges générales	70 730,00	73	Impôts et taxes	56 197,00
012	Charges de personnel	-15 000,00	74	Dotations, subventions et participations	630 631,00
014	Atténuations de produits	-118 836,00	75	Autres produits de gestion courante	-14 178,57
65	Autres charges de gestion courante	-55 353,51	77	Produits exceptionnels	12 590,00
023	Virement à la section d'investissement	893 698,94	78	Reprises sur provisions	90 000,00
TOTAL		775 239,43	TOTAL		775 239,43
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
20	Immobilisations incorporelles	318 256,15	021	Virement de la section de fonctionnement	893 698,94
204	Subventions d'équipements versées	225 000,00	13	Subventions d'investissement reçues	8 091,25
21	Immobilisations corporelles	308 534,04			
23	Immobilisations en cours	50 000,00			
041	Opérations d'ordre au sein de la section	51 396,00	041	Opérations d'ordre au sein de la section	51 396,00
TOTAL		953 186,19	TOTAL		953 186,19

BUDGET ANNEXE CRR					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	74	dotations et participations	190 000,00
023	Virement à la section d'investissement	59 676,49	75	Autres produits de gestion courant	-26 523,51
011	Charges générales	42 800,00	013	Atténuation de charges	11 000,00
012	dépenses de personnel	67 000,00			
TOTAL		174 476,49	TOTAL		174 476,49
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
001	Résultat d'investissement reporté		021	Virement de la section de fonctionnement	59 676,49
20	Immobilisations incorporelles	1 983,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	
21	Immobilisations corporelles	57 693,49	13	Subventions d'investissement	
TOTAL		59 676,49	TOTAL		59 676,49

BUDGET ANNEXE PORTES DE VESOUL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
011	Charges générales	84 000,00	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	66 221,43
65	Autres charges de gestion courante	-17 778,57			
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	132 442,86	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	132 442,86
TOTAL		198 664,29	TOTAL		198 664,29
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	132 442,86	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	132 442,86
TOTAL		132 442,86	TOTAL		132 442,86

BUDGET ANNEXE AIBO					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
023	Virement à la section d'investissement	7 327 409,41	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	7 327 409,41
TOTAL		7 327 409,41	TOTAL		7 327 409,41
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
041	Opérations d'ordre de transfert entre section	7 327 409,41	021	Virement de la section de fonctionnement	7 327 409,41
TOTAL		7 327 409,41	TOTAL		7 327 409,41

BUDGET ANNEXE EAU					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
011	Charges générales	74 000,00	77	Produits exceptionnels	227 814,59
67	Charges exceptionnelles	24 374,72			
042	Opération d'ordre transfert entre sections	81 298,00			
023	Virement à la section d'investissement	48 141,87			
TOTAL		227 814,59	TOTAL		227 814,59
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
16	Emprunts		021	Virement de la section de fonctionnement	48 141,87
21	Travaux en cours	377 113,25	10	Dotations et réserves	253 361,34
10	Dotations et réserves	5 687,96	041	Opérations patrimoniales	2 157 606,00
041	Opérations patrimoniales	2 157 606,00	040	Opération d'ordre transfert entre sections	81 298,00
TOTAL		2 540 407,21	TOTAL		2 540 407,21

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
			002	Résultat de fonctionnement reporté	
042	Opération d'ordre transfert entre sections	1 051 654,00	77	Produits exceptionnels	828 809,78
67	Charges exceptionnelles	200 085,97			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	-422 930,19			
	TOTAL	828 809,78		TOTAL	828 809,78
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
10	Dotations et réserves	2 892,90	021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	-422 930,19
21	Immobilisations corporelles		10	Dotations et réserves	433 719,42
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	7 786 624,00	16	Emprunts et dettes assimilées	-1 183 430,33
			27	Autres immobilisations financières	123 880,00
			041	<i>Opérations patrimoniales</i>	7 786 624,00
			040	<i>Opération d'ordre transfert entre sections</i>	1 051 654,00
	TOTAL	7 789 516,90		TOTAL	7 789 516,90